

ASSEMBLEE GENERALE DU 17 FEVRIER 2012 COMPTE-RENDU

L'an deux mil douze, le 17 février, à 9h30 se sont réunis les délégués des communes du SIRTOM de la Région d'Artenay, en Assemblée Générale.

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance à 9h45.

1. COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE

Le compte-rendu de l'assemblée du 13 octobre 2012 n'appelle pas de commentaire et est adopté à l'unanimité.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

Le président rappelle que la tenue de ce débat est une obligation légale. Ses objectifs sont

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- de tenir les élus informés de l'évolution de la situation financière du syndicat.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

La situation financière du syndicat est saine, avec un compte administratif 2011 estimé à :

3 296 452 € en **dépenses** de fonctionnement

3 528 116 € en **recettes** de fonctionnement

591 662 € en **dépenses** d'investissement, auxquels il faut ajouter les restes à réaliser pour 31 921 €

471 256 € en **recettes** d'investissement.

En tenant compte du report des années précédentes, la balance serait donc :

1 799 864 € en **fonctionnement**

- 152 126 € en **investissement** (virement à la section d'investissement de 156 309 € non réalisé)

L'année 2011 a vu effectuer les travaux de réhabilitation des déchetteries d'Artenay et Orgères en Beauce, mettant un point final à un gros effort d'investissement.

En fonctionnement, les recettes de revente des matériaux et les soutiens d'Eco Emballages reversés via BGV seront pour 2011 largement supérieurs aux prévisions, en grande partie grâce à un prix de reprise des matériaux élevé. Ces prix de reprises sont à la baisse en janvier 2012 (baisse amorcée fin 2011).

Pour monter le budget prévisionnel (BP) 2012, les principaux postes de dépenses de fonctionnement seront

- la participation à BGV (1 700 000 €, montant HT stable),
- les contrats avec nos prestataires (environ 1 700 000 €), dont les prix sont actualisés notamment en fonction du coût du carburant, donc une augmentation des charges est à prévoir.

La hausse du taux de TVA réduit (de 5,5 à 7 %) qui s'applique à toutes les prestations liées à la collecte et au traitement des déchets, impactera les dépenses de fonctionnement en 2012.

En section d'investissement, peu de nouvelles dépenses sont prévues. 2012 sera une année de réflexion sur les nouveaux contrats de prestation de services à signer en 2013 (fréquences de collecte, devenir des colonnes à papier, dotation en bacs pour les ordures ménagères,...).

Le bureau propose donc de monter un projet de BP 2012 fondé sur une augmentation de 2% du **produit** (base x taux) de la TEOM.

Le résultat sur les feuilles d'impôt communales est encore inconnu, les bases n'ayant pas encore été communiquées au SIRTOMRA. De plus, l'harmonisation des taux de taxe est encore en cours.

En l'absence d'autres questions de l'assemblée, le président clôt le débat d'orientation budgétaire et précise que sa tenue fera l'objet d'une délibération écrite.

3. ADMISSION EN NON-VALEUR

Il s'agit de prendre acte qu'une dette de l'un de nos débiteurs ne sera pas honorée.

La société Recovco Affimet reprenait en 2008 l'aluminium issu de la collecte sélective en porte à porte.

Recovco ayant fait faillite en 2008, la facture de 1 372,30 € émise par le SIRTOMRA en septembre 2008 ne sera pas payée. L'admission ou le refus d'admission en non-valeur doit faire l'objet d'une délibération. En cas d'admission, les crédits budgétaires doivent être portés au BP 2012 à l'article 654, « pertes sur créances irrécouvrables ».

L'assemblée, après en avoir débattu et à l'unanimité (50 voix),

- **admet en non valeur la dette de Recovco Affimet pour 1 372,30 €.**
- **décide d'ouvrir les crédits budgétaires correspondants au BP 2012, en dépense de fonctionnement à l'article 654.**

4. AVENANTS AUX TRAVAUX EN DECHETTERIES

Il est nécessaire de signer un avenant N°5 au marché Crambes d'un montant de 25 432 € pour la réhabilitation des déchetteries.

Cet avenant correspond aux travaux suivants :

- mise en place d'une collecte des eaux pluviales en fond de parcelle
- élargissement de la voirie en haut de quai
- reprise des profils et enrobés existants pour assurer un bon écoulement des eaux pluviales vers les réseaux de collecte

Avec ce dernier avenant, le montant global du marché est augmenté de 7,36 %. La commission d'appel d'offres réunie le 04/01/2012 a émis un avis favorable à la signature de cet avenant.

La commission d'appel d'offres a aussi statué favorablement pour la signature d'un avenant de 2 235,12 € HT avec la société Le Brun pour le remplacement du portail de la déchetterie d'Orgères en Beauce par un portail plus large.

Le président rappelle que les marchés de réhabilitation des déchetteries ont été signés pour 645 000 € HT quand le projet prévisionnel donnait une estimation de 800 000 à 1 000 000 d'euros.

L'assemblée, à l'unanimité (50 voix),

Vu l'avis de la commission d'affaires d'offres,

Autorise le président à signer les avenants avec les sociétés Crambes et le Brun pour travaux supplémentaires en déchetterie d'Orgères en Beauce.

Décide que les crédits nécessaires (33 090 €) seront portés au BP 2012 en section d'investissement.

5. AMBASSADEUR DU TRI

• Bilan des premiers mois d'activité

Clément Calado a pris son poste au 1^{er} octobre 2011. Il présente les missions effectuées au cours de ces cinq mois à mi-temps :

- contrôle qualité du tri dans les bacs jaunes

Cinq communes ont été intégralement parcourues pour ce contrôle : Cercottes - Chevilly - Coinces - Neuville aux Bois - Orgères en Beauce.

Parmi les bacs présentés, environ un sur dix contenait des erreurs de tri, dont 10 % de refus de collecte (qualité du tri trop mauvaise pour que le bac soit collecté).

Un retour dans les foyers dont le bac a fait l'objet d'un refus de collecte permet de réexpliquer les consignes de collecte.

Les refus de collecte sont marqués par des étiquettes américaines personnalisées (Sitomra ou Véolia) selon la personne qui refuse le bac (ambassadeur du tri ou équipes de collecte),

- animations à l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets. Cinq ateliers « brico-récup » ont permis de sensibiliser plus d'une centaine d'usagers,

- visites du centre de tri et du centre de valorisation énergétique de Pithiviers,

- interventions au sein d'établissements scolaires (Artenay, Patay, Neuville aux Bois),

- état des lieux des parcs de bacs à ordures ménagères et collecte sélective avec les bailleurs sociaux (logements collectifs).

Cet état des lieux fait ressortir des bacs détournés, volés, cassés,... et la nécessité de retourner expliquer les consignes de collecte, particulièrement aux utilisateurs de bacs communs.

- livraisons et réparations de bacs.

Restent en projet, la réédition du journal « les Nouvelles », le site internet du Sirtomra, le développement des « contrôles qualité » du tri dans les bacs jaunes, des partenariats avec les établissements scolaires, le périscolaires, les maisons de retraite,...

- **Temps de travail**

Le président indique que la charge de travail est manifestement plus lourde que ce qui avait été estimé initialement. De plus, le suivi efficace auprès des populations (retour vers les usagers après un refus de collecte) est rendu difficile par le mi-temps, et ceci malgré des heures supplémentaires « limitées » à 45 pour les trois premiers mois.

Le bureau propose donc de porter le poste d'ambassadeur du tri à temps complet pour plus d'efficacité. M. Calado quitte la salle pour le temps des délibérations.

Le président précise que le SIRTOMRA perçoit des aides d'Eco-Emballages pour la communication, qui sont proportionnelles à la performance de collecte sélective. Il ajoute que les prévisions budgétaires de 2011 (charges de personnel) étaient largement suffisantes pour financer ce passage à plein temps.

L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité (50 voix), décide de transformer le poste de technicien prévu pour l'ambassadeur du tri, en poste à plein temps à partir du 1^{er} mars 2012.

Autorise le président à signer un avenant au contrat de M Calado pour prendre en compte cet élargissement du temps de travail à 35 heures hebdomadaires.

6. CONVENTION POUR LE REMPLACEMENT DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

L'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée indique que « les Centres de Gestion peuvent assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements, à la demande des collectivités et établissements. Ils peuvent mettre des agents à disposition des collectivités et établissements qui le demandent en vue d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou d'assurer les missions temporaires ou en cas de vacance d'emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. Ils peuvent mettre également des fonctionnaires à disposition des collectivités et établissements en vue de les affecter à des missions permanentes à temps complet ou non complet. »

Ainsi, le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET a ouvert en 2012 un service de remplacement et d'accompagnement pour les collectivités et établissements affiliés.

Les tarifs de ce service sont fixés par délibération du Conseil d'Administration lesquels intègrent la rémunération, les charges sociales, les frais de déplacement, les congés et les frais de gestion.

Pour information, les tarifs en vigueur au 1er janvier 2012 sont de 210€uros pour une journée de 7 heures de travail effectif pour ce qui concerne le service de remplacement et de 250 €uros pour une journée de 7 heures de travail effectif pour le service d'accompagnement.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité (50 voix) :

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 25,
Vu la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du LOIRET du 15 novembre 2011 proposant la mise en œuvre d'un service d'aide à l'emploi,

Décide d'adhérer au service payant, selon tarif fixé par délibération du Centre de gestion de la FPT du LOIRET, d'aide à l'emploi du Centre de Gestion de la FPT du LOIRET permettant ainsi de faire appel soit au service de remplacement soit au service d'accompagnement si besoin est.

Autorise le Président à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans le cadre de l'une de ces procédures

7. AFFAIRES DIVERSES

- Information composteurs

Depuis 2008, 442 composteurs ont été subventionnés mais le nombre de nouvelles subventions est en baisse depuis 2010.

Il serait donc utile de rappeler au sein des communes que le Sirtomra subventionne à hauteur de 30 € l'acquisition de composteurs, sur présentation d'une facture, d'un RIB et d'un justificatif de domicile.

- Valorem

Cette société a contacté le SIRTOMRA pour la mise en place d'un parc photovoltaïque sur l'ancienne décharge de Sougy.

Le projet existe toujours mais n'a pas été présenté à la dernière consultation de l'état (sur 4000 dossiers présentés, 300 seront retenus).

Le dossier de Sougy n'est pas abandonné mais rien ne se fera avant l'élection présidentielle. Une ferme photovoltaïque peut être mise en place en deux ans après sélection de la candidature.

- Barrières de dégel

Après le dernier épisode de froid intense, des barrières de dégel peuvent empêcher les bennes de circuler et gêner la collecte. Les contraintes ne sont pas les mêmes sur les deux départements du SIRTOMRA. A Dambron par exemple, tous les accès sont en barrière de dégel.

Les élus demandent si Véolia n'a pas de camion plus petit pour collecter quand même les petits bourgs inaccessibles pour la benne.

- Conteneurs à papier

M. Léger a informé le SIRTOMRA que l'AggLO déstockait d'anciens conteneurs à papier. Ces conteneurs sont en meilleur état que certains conteneurs en place sur notre territoire.

Le président remercie M. Léger et précise que le collecteur en apport volontaire (Paté SAS) se chargera à titre gracieux du transport de 13 conteneurs, de Saran vers les emplacements.

- Vols en déchetteries

Malgré le marquage et les nouvelles clôtures, il y a toujours des vols de batteries, D3E et ferrailles en déchetteries. Une plainte a abouti récemment à l'arrestation d'une personne probablement non solvable.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 10h45.